

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

18 mai 2012

Compte rendu des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques
30 avril 2012

Coprésidents

Ilhomjon Rajabov, Tadjikistan
Gilbert Metcalf, États-Unis

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. La réunion du Sous-comité du PPRC a été ouverte par les coprésidents élus, M. Ilhomjon Rajabov, membre du Sous-comité représentant le Tadjikistan et M. Gilbert Metcalf, membre du Sous-comité représentant les États-Unis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants ont examiné l'ordre du jour provisoire préparé pour la réunion, présenté dans le document PPCR/SC.10/1/Rev.1, et l'approuvent.

3. Les participants se félicitent de l'annonce par le membre du Sous-comité représentant le Royaume-Uni de la contribution de son gouvernement au PPRC d'un montant de 85 millions de livres dans le cadre de son engagement en faveur du mécanisme de financement rapide.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPÉRATIONS DU PPCR

4. Le Sous-comité du PPRC a examiné le document PPCR/SC.10/3 intitulé *Rapport semestriel sur les opérations du PPCR*, et se félicite du rapport sur l'état d'avancement des activités du PPCR, et notamment des informations sur l'évolution des projets en préparation.

5. Le Sous-comité du PPRC demande à l'Unité administrative des FIC et aux BMD de présenter les éléments suivants dans le prochain rapport semestriel des opérations du PPRC : a) des informations qualitatives sur la mise en œuvre des programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques (SPCR) et des projets connexes, et b) de plus amples renseignements sur les projets en préparation et en cours d'exécution, y compris des observations sur l'évolution de chaque projet et une répartition des cofinancements et de leurs sources.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES PAYS PILOTES DU PPCR

6. Les participants accueillent favorablement l'exposé du membre du Sous-comité représentant la Zambie sur les points saillants de la réunion des pays pilotes du PPCR qui s'est tenue à Livingstone (Zambie) du 12 au 14 mars 2012. Le Sous-comité se réjouit à la perspective de recevoir le compte rendu de la réunion dès qu'il sera disponible.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES POUR LA DOMINIQUE

7. Ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour la Dominique* (document PPCR/SC.10/4), le Sous-comité du PPRC l'approuve pour servir de cadre de la poursuite de la préparation des activités qui y sont envisagées, sous réserve des révisions à y apporter à la lumière des observations formulées par les membres du Sous-comité. Le Sous-comité prend note du financement demandé dans le cadre du PPCR d'un montant de 7 millions de dollars à titre de don et de 9 millions de dollars sous forme crédits à taux d'intérêt proche de zéro.

8. Le Sous-comité prie le Gouvernement dominicain et la Banque mondiale de prendre en considération les demandes de compléments d'information formulées comme suit :

- a) améliorer la présentation technique de la composante 2 du programme en y incluant, entre autres, des informations supplémentaires sur la viabilité du fonds fiduciaire à établir dans le cadre de cette composante ;
- b) établir un lien plus étroit avec le volet régional du programme pour la Caraïbe soutenu dans le cadre du PPCR ;
- c) fournir des informations sur les cofinancements attendus pour le programme et les sources potentielles ; et
- d) améliorer le cadre de résultats et les indicateurs pour mesurer les résultats escomptés de l'investissement du PPCR.

9. Il est demandé au Gouvernement dominicain et à la Banque mondiale de tenir compte des observations du Sous-comité lors de la révision du SPCR et de la poursuite de la préparation des projets proposés. Les membres du Sous-comité sont invités à communiquer leurs observations par écrit au plus tard le 30 mai 2011. Toutes les observations seront placées sur le site web du PPCR. Un SPCR sera placé sur le site web des FIC au plus tard le 4 juin 2012.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES POUR LE PROGRAMME POUR LA CARAÏBE – VOLET RÉGIONAL

10. Ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour le Programme pour la Caraïbe – Volet régional* (document PPCR/SC.10/5), le Sous-comité du PPCR :

- a) approuve le SPCR qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans le programme stratégique et prend note du financement demandé d'un montant de 10,6 millions de dollars à titre de don.
- b) réaffirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptée à ses réunions de juin 2010 et 2011, aux termes desquelles une fourchette de financement approuvée pour le programme régional, composé des programmes stratégiques en faveur des pays participants et d'un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité pour approbation de financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue par programme pilote régional est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité réaffirme son appel lancé à tous les contribuants et autres pays, BMD et autres partenaires de développement de chercher à mobiliser des ressources additionnelles qui permettront de financer pleinement le SPCR.
- c) reconnaît par ailleurs que la qualité des activités envisagées constituera un facteur important qui influera sur le financement que le Sous-comité approuvera lorsque la proposition de projet lui sera soumise pour approbation du financement au titre du PPCR.

- d) invite les pays pilotes et les BMD à confirmer, une fois que tous les programmes pilotes nationaux et le volet régional du programme régional ont été approuvés et tout en reconnaissant que le programme régional pour la Caraïbe est composé de six programmes pilotes nationaux et d'un volet d'activité régional, le niveau de ressources affecté à chaque programme pilote et au volet régional, en gardant à l'esprit les fourchettes de ressources indiquées ci-dessus, qui pourraient être disponibles pour le programme régional ;
- e) approuve un montant total de 150 000 dollars de financement du PPCR à titre de don pour la préparation du projet proposé, « *Proposition d'investissement pour le SPCR régional pour la Caraïbe* » (BID), qui sera élaboré dans le cadre du SPCR.
- f) prend note du budget estimatif pour les services de préparation et de supervision que la BID fournira au titre du projet visé dans le SPCR et approuve une première tranche de financement d'un montant de 200 000 dollars pour lesdits services.
- g) prie le Centre sur le changement climatique de la communauté des Caraïbes, en qualité de point focal pour le volet régional du programme pour la Caraïbe, et les BMD de prendre en considération dans la poursuite de préparation du projet les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 30 mai 2012.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES POUR LE ROYAUME DES TONGA

11. Ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour le Royaume des Tonga* (document PPCR/SC.10/6), pays participant au Programme régional pour le Pacifique, le Sous-comité du PPCR :

- a) approuve le SPCR qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans le programme stratégique et prend note du financement demandé d'un montant de 15 millions de dollars à titre de don.
- b) réaffirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptée à ses réunions de juin 2010 et 2011, aux termes desquelles une fourchette de financement approuvée pour le programme régional, composé des programmes stratégiques en faveur des pays participants et d'un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité pour approbation de financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue par programme pilote régional est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles.
- c) reconnaît par ailleurs que la qualité des activités envisagées constituera un facteur important qui influera sur le financement que le Sous-comité approuvera lorsque la

- proposition de projet lui sera soumise pour approbation du financement au titre du PPCR.
- d) approuve un montant total de 750 000 dollars de financement du PPCR à titre de don pour la préparation du projet envisagé dans le cadre du SPCR et constitué des trois composantes ci-après, qui sera administré par la BAD :
- i. *Renforcement des capacités en appui au passage à un mode de développement à l'épreuve du climat ;*
 - ii. *Financement durable pour faire face au changement climatique ; et*
 - iii. *Renforcement de la capacité de résistance des écosystèmes au changement climatique et protection des infrastructures cruciales (dont les systèmes de protection des côtes) contre les effets du changement climatique*
- e) prend note du budget estimatif pour les services de préparation et de supervision du projet visé dans le SPCR et approuve une première tranche de financement d'un montant de 199 375 dollars pour lesdits services, que la BAD fournira.
- f) prie les autorités du Royaume des Tonga et la BAD de prendre en considération dans la poursuite de la préparation du programme les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 30 mai 2012.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES POUR LE PROGRAMME POUR LE PACIFIQUE – VOLET RÉGIONAL

12. Ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour le Programme pour le Pacifique – Volet régional* (document PPCR/SC.10/7), le Sous-comité du PPCR :

- a) approuve le SPCR qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans le programme stratégique et prend note du financement demandé d'un montant de 10 millions de dollars à titre de don.
- b) réaffirme ses décisions relatives à l'allocation des ressources, adoptée à ses réunions de juin 2010 et 2011, aux termes desquelles une fourchette de financement approuvée pour le programme régional, composé des programmes stratégiques en faveur des pays participants et d'un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité pour approbation de financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue par programme pilote régional est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles.

- c) reconnaît par ailleurs que la qualité des activités envisagées constituera un facteur important qui influera sur le financement que le Sous-comité approuvera lorsque la proposition de projet lui sera soumise pour approbation du financement au titre du PPCR.
- d) approuve un montant total de 515 000 dollars de financement du PPCR à titre de don pour la préparation des projets d'investissement qui seront élaborés dans le cadre du SPCR, réparti comme suit :
 - i. 125 000 dollars pour le projet « *Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans nationaux et locaux* », (BAD) ;
 - ii. 320 000 dollars pour le projet « *Détermination et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation au changement climatique et développement des connaissances et des expériences connexes en matière de réduction des risques de catastrophe* », (BIRD) ; et
 - iii. 70 000 dollars pour le projet « *Développement des capacités des pays insulaires du Pacifique à faire face aux risques climatiques* », (BAD).
- f) prend note du budget estimatif pour les services de préparation et de supervision des programmes visés dans le SPCR et approuve une première tranche de financement pour lesdits services, répartie comme suit :
 - i. 229 226 dollars pour le projet « *Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans nationaux et locaux* », (BAD) ;
 - ii. 325 000 dollars pour le projet « *Détermination et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation au changement climatique et développement des connaissances et des expériences connexes en matière de réduction des risques de catastrophe* », (BIRD) ; et
 - iii. 145 774 dollars pour le projet « *Développement des capacités des pays insulaires du Pacifique à faire face aux risques climatiques* », (BAD).
- g) prie le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, en qualité de point focal pour le volet régional du programme pour le Pacifique, et les BMD de prendre en considération dans la poursuite de la préparation du volet régional les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 30 mai 2012.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES POUR LE YÉMEN

13. Ayant examiné le *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour le Yémen* (document PPCR/SC.10/8), le Sous-comité du PPRC :

- a) approuve provisoirement le SPCR qui doit servir de cadre pour la poursuite de l'élaboration des idées de projet 1 et 4 retenues dans le plan ;
- b) réaffirme l'allocation indicative d'un montant de 50 millions de dollars à titre de don du PPCR et prend note du financement demandé d'un montant de 39 millions à titre de don pour les projets 1 et 4.
- c) reconnaît que la qualité des activités envisagées constituera un facteur important qui influera sur le financement que le Sous-comité approuvera lorsque les propositions de projets lui seront soumises pour approbation du financement au titre du PPCR.
- d) approuve un montant total de 1 million de dollars de financement du PPCR pour la préparation des projets suivants qui seront élaborés dans le cadre du SPCR :
 - i. 500 000 dollars pour le projet « *Système d'information climatique et coordination du programme PPRC* », (BIRD) ; et
 - ii. 500 000 dollars pour le projet « *Gestion intégrée des zones côtières à l'épreuve du climat* », (BIRD).
- e) prend note du budget estimatif pour les services de préparation et de supervision des programmes visés ci-dessus et approuve une première tranche de financement pour lesdits services fournis par la BMD, répartie comme suit :
 - i. 486 500 dollars pour le projet « *Système d'information climatique et coordination du programme PPRC* », (BIRD) ; et
 - ii. 300 000 dollars pour le projet « *Gestion intégrée des zones côtières à l'épreuve du climat* », (BIRD).
- f) invite le Gouvernement yéménite et la Banque mondiale à
 - i. présenter des idées de projet révisées, pour approbation par courrier, pour le solde de 11 millions de dollars disponibles à titre de don dans le cadre de son allocation indicative dans le cadre du PPCR ; et
 - ii. soumettre à nouveau les idées de projet pour lesquelles des crédits du PPCR seraient sollicités au cas où une évaluation de la viabilité de la dette du Yémen déterminait qu'elle cadre avec la politique du PPCR concernant l'admissibilité au bénéfice des crédits pour les opérations du secteur public ;
- g) prie le Gouvernement yéménite et la Banque mondiale de prendre en considération dans la poursuite de la préparation des projets les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 30 mai 2012.

AFFECTATION DES RESSOURCES DU PPCR

14. Le Sous-comité du PPRC a examiné le document PPCR/SC.10/9 intitulé *Affectation des ressources du PPCR*, et a examiné les solutions possibles pour allouer les fonds actuellement non affectés du PPCR. Le Sous-comité prend note des déclarations des représentants des pays

pilotes du PPCR concernant la nécessité et l'intérêt pour eux d'accéder à des ressources supplémentaires.

15. Pour l'instant, le Sous-comité ne peut se prononcer sur l'une quelconque des solutions envisagées dans le document et demande à l'Unité administrative des FIC, travaillant en collaboration avec le Comité des BMD, de préparer une proposition comportant un ensemble plus limité de solutions pour examen à sa prochaine réunion.

16. Lors de la préparation de la note révisée sur lesdites solutions, l'Unité administrative est invitée à présenter moins de solutions assorties de renseignements plus détaillés sur les implications de chacune d'elles. Les nouvelles solutions peuvent s'inspirer de celles présentées dans le document PPCR/SC.10/9, et l'Unité administrative peut chercher à jumeler plusieurs solutions. Entre autres, l'Unité administrative est priée d'étudier davantage s'il y a lieu d'appliquer la solution 6 « création d'une réserve soumise à concurrence » et à fournir des informations sur les modalités de fonctionnement de ladite réserve dans le cadre du PPCR. Le Sous-comité décide de ne pas poursuivre l'examen des solutions 5 et 7.

17. Le Sous-comité prie également l'Unité administrative des FIC de faciliter, avant la prochaine réunion du Sous-comité, des consultations entre les pays pilotes du PPCR pour examiner leurs idées quant à la façon d'affecter les ressources entre pays pilotes.

FICHER D'EXPERTS DU PPCR

18. Le Sous-comité a examiné le document PPCR/SC.10/10 intitulé *Fichier d'experts du PPCR*, et approuve le fichier. Le Sous-comité du PPCR invite le Gouvernement haïtien à sélectionner un expert parmi ceux figurant le fichier approuvé pour examiner son projet de SPCR une fois qu'il sera disponible.

QUESTIONS DIVERSES

Choix du moment de la soumission des projets proposés à l'approbation du Sous-comité

19. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC et aux BMD d'éviter de soumettre des décisions pour approbation par courrier pendant la période au cours de laquelle les membres du Sous-comité se préparent pour une de leurs réunions.

Publication des documents de réunion du PPCR

20. L'Unité administrative des FIC est priée de faire tous les efforts pour publier les documents de la réunion du Sous-comité dans les meilleurs délais possibles mais pas plus tard que deux semaines avant la réunion considérée.

Longueur des documents du PPCR

21. Le Sous-comité se dit préoccupé par la longueur de certains documents qui lui sont présentés, et il prie l'Unité administrative des FIC, les BMD et les autorités des pays pilotes de

faire l'effort de présenter des documents concis et de qualité pour examen par le Sous-comité, étant entendu qu'il peut être préférable de placer un grand nombre de documents à titre complémentaire sur le site web en y faisant référence dans le document présenté au Sous-comité.

Offre d'abriter une réunion des pays pilotes du PPCR sur l'hydrométéorologie

22. Le Sous-comité prend bonne note de l'offre généreuse du membre représentant le Tadjikistan d'abriter la réunion des pays pilotes du PPCR sur les activités d'hydrométéorologie financées au moyen du PPCR.

Relations entre les FIC et le Fonds vert pour le climat

23. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC de préparer un document exposant les questions et problèmes liés aux relations entre les FIC et le Fonds vert pour le climat, qui servira de cadre de discussion à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de novembre 2012.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

24. La séance a été close le lundi 30 avril 2012.